

(2000/C 203 E/139)

**QUESTION ÉCRITE E-2001/99****posée par David Bowe (PSE) à la Commission**

(9 novembre 1999)

*Objet:* Dumping sur le charbon polonais

On estime que les producteurs polonais de charbon exportent chaque année un million de tonnes de charbon subventionné au Royaume-Uni, ce qui a une incidence négative sur le marché intérieur du charbon en Grande-Bretagne. De fait, le ministre britannique du commerce et de l'industrie a déposé plainte auprès des autorités polonaises pour qu'il soit mis fin au dumping de charbon sur le marché du Royaume-Uni.

Quelles actions la Commission a-t-elle éventuellement prises pour empêcher le dumping de charbon polonais subventionné? La Commission entend-elle prendre des mesures antidumping à l'encontre des producteurs polonais de charbon dans l'avenir?

**Réponse donnée par M. Lamy au nom de la Commission**(1<sup>er</sup> décembre 1999)

À l'heure actuelle, la Commission n'a pris aucune mesure à l'encontre des importations de charbon originaires de Pologne.

L'ouverture d'une enquête antidumping ou antisubventions n'est possible qu'après réception d'éléments de preuve clairs et circonstanciés de dumping ou de subventions préjudiciables, normalement adressés sous la forme d'une plainte dûment étayée de l'industrie communautaire. Des mesures ne peuvent être instituées qu'après confirmation par une enquête de l'existence de dumping ou de subventions préjudiciables et si l'intérêt communautaire exige une intervention.

Jusqu'à présent, la Commission n'a reçu aucune plainte concernant l'importation de ce produit de Pologne.

Si une plainte ou des preuves pertinentes de dumping ou de subventions préjudiciables étaient présentées, la Commission les examinera avec la plus grande attention.

(2000/C 203 E/140)

**QUESTION ÉCRITE E-2002/99****posée par Olivier Dupuis (TDI) au Conseil**

(9 novembre 1999)

*Objet:* Iran Aid

Iran Aid est une œuvre charitable britannique créée en 1983 qui fournit une aide humanitaire aux personnes opprimées ou dénuées, en particulier des enfants orphelins, de toute origine ethnique, religieuse ou politique et la priorité est accordée aux enfants de personnes exécutées par le régime en tant que moharebs ou dissidents. Tout récemment, ils ont été pris en charge en Iran même. Ce genre d'assistance va à l'encontre d'une fatwa (sentence religieuse) et met ceux qui la prodiguent dans la catégorie des moharebs, avec les pénalités en conséquence. Pour cette raison, le réseau opérationnel de Iran Aid ainsi que l'identité et le lieu de résidence des bénéficiaires doivent rester secrets. Au fil des ans, de nombreux bénévoles ont été emprisonnés, torturés et même tués dans l'exercice de leur travail pour l'organisation.

Depuis mai 1998, Iran Aid fait l'objet d'une enquête pour cause de liens présumés avec une organisation terroriste, ses activités ont été suspendues et tous les documents appartenant à cette œuvre ont été saisis. Les dirigeants de l'œuvre craignent que les dossiers les plus sensibles, dans lesquels figurent des détails concernant les bénéficiaires soient rendus publics et portés à la connaissance du gouvernement iranien. Selon des informations publiées dans les médias et les bénévoles qui travaillent pour l'œuvre, le service de sécurité et la police iraniens ont déjà découvert les noms de certains des bénévoles en Iran et une féroce campagne de répression a récemment été lancée.

Quelles informations le Conseil peut-il fournir à ce sujet?